



FONDS SOCIAL DE L'HABITAT

Contractualisation des Entretien du Fonds Social de l'Habitat

Lot 01 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS et ACCOTEMENTS

Lot 02 – ENTRETIEN DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

Règlement Particulier d'Appel d'Offres Ouvert (R.P.A.O)

Maître d'ouvrage: F.S.H.

1, rue de la Somme
B.P. 3887 – 98846 NOUMEA CEDEX
Tél. 26.60.00 – Fax 26.60.09
E-mail : direction@fsh.nc

**Date limite de remise des offres :
Vendredi 12 Juillet 2019 - Avant 12 heures**

SOMMAIRE

Article 1	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES
Article 2	CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES
2.1	Mode l'appel d'offres
2.2	Décomposition en lots et en secteurs
2.3	Délais d'exécution et périodicité
2.4	Modifications de détails au dossier de consultation
2.5	Délai de validité des offres
2.6	Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail
2.7	Sous-traitance
Article 3	PRESENTATION DES OFFRES
3.1	Conditions de soumissions
3.2	Présentation des offres
3.2.1	L'enveloppe extérieure
3.2.2	L'enveloppe intérieure
Article 4	JUGEMENT DES OFFRES
Article 5	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES
Article 6	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
Article 7	REPONSES AUX ENTREPRENEURS

ARTICLE PREMIER - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent APPEL D'OFFRES concerne la Contractualisation des Entretien du Fonds Social de l'Habitat.

ARTICLE SECOND - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Etendue de la consultation et mode de l'Appel d'Offres

La présente consultation est lancée sous forme d'appel d'offres ouvert.

2.2 Décomposition en lots

Lot 01 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS et ACCOTEMENTS
Lot 02 – ENTRETIEN DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

Les entreprises peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

2.3 Délais d'exécution et périodicité

Les délais d'exécution des prestations ou périodicité figurent dans le projet de marché et ne pourront en aucun cas être changé.

2.4 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 (quatre vingt dix) JOURS** à compter de la date limite de remise des offres.

2.6 Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail

Le chantier est soumis à toutes les règles concernant l'hygiène et la sécurité en vigueur.

2.7 Sous-traitance

L'entrepreneur retenue ne pourra sous traiter les prestations confiées.

ARTICLE TROISIEME - PRESENTATION DES OFFRES

3.1 Conditions de soumissions

Les offres ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessous seront déclarées nulles.

La qualification des entreprises dans leur domaine d'activité sera à démontrer d'une manière formelle (paragraphe présentation des Offres) par leurs références techniques de prestations réalisées dans les deux dernières années pour les lots auxquels ils soumissionnent.

Chaque entreprise soumissionnaire devra justifier d'un nombre d'employés au moins égal à :

- ❖ **8 (huit) employés dont le total des cotisations trimestrielles CAFAT devra être au minimum de 800.000 F.cfp, pour le lot 01 « Entretien des Espaces Verts et Accotements » ;**
- ❖ **2 (deux) employés, pour le lot 02 « Entretien des Voiries et Réseaux Divers ».**

Les entreprises devront être à jour de leur cotisation CAFAT à la soumission de leur offre ou justifier d'un plan d'étalement de leur dette.

Les entreprises sont réputées avoir visité le site des travaux et avoir tenu compte de toutes ses caractéristiques pour l'établissement de leurs prix. Elles doivent fournir obligatoirement le certificat de visite des lieux signés par leurs soins.

3.2 Présentation des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces listées ci-après datées et signées par eux.

La présentation se fera sous **double enveloppe** cachetée.

L'enveloppe extérieure portera comme **SEULE MENTION** le texte suivant :

« CONSULTATION POUR <LOT..... :>
A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »

Les offres incomplètes suivant la liste des pièces à fournir ci-dessous, seront rejetées systématiquement.

3.2.1 L'enveloppe extérieure contiendra :

A. Les pièces suivantes :

- 1 **Une déclaration d'intention de soumissionner**

selon le **modèle joint** faisant connaître les noms, prénoms, qualités et domicile du soumissionnaire et, si celui-ci agit au nom d'une société, la raison sociale, l'adresse du siège social, la qualité avec laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés, le numéro et la date d'inscription au RIDET, et incluant une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales ;

- 2 **L'attestation de la CAFAT**
ou une copie certifiée conforme, indiquant le nombre de salariés pour lesquels l'entreprise cotise et la situation de l'entreprise vis-à-vis du paiement des cotisations pour le trimestre civil précédent celui de la remise de l'offre **soit le 1^{er} trimestre 2019 (imprimé 2520 SCR)** ;
- 3 **Une copie du RIDET ou une copie du certificat KBIS**, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur de non faillite ;
- 4 **Une attestation d'assurance RC de l'entreprise**, en cours de validité, datant de moins de trois mois, et précisant le montant des garanties ;
- 5 **Les références bancaires** ;
- 6 **Un état des moyens en personnel** avec mention de la classification professionnelle du personnel salarié que l'entreprise projette d'occuper pour l'exécution des travaux ;
- 7 **Un état des moyens en matériel** que l'entreprise projette d'utiliser pour l'exécution des travaux ;
- 8 **Le plan de charge** de l'entreprise ;
- 9 **Les Références** des prestations réalisées depuis deux ans avec mention du Maître d'ouvrage.

L'entreprise pourra également joindre une copie des certificats de qualification ou certification Qualibat, ISO 9001...

Toutes ces pièces seront originales ou signées certifiées conformes et dateront de moins d'un mois, sauf pour le certificat CAFAT (trimestre précédent la remise des offres).

3.2.2 L'enveloppe intérieure contiendra

B. Les éléments ci-après :

Les pièces dûment complétées, signées et paraphées suivantes :

- *Pièce 1 – L'Acte d'Engagement*
- *Pièce 2 – Le Descriptif*
- *La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire*
- *Annexe 1 – Le Certificat de visite*

Le nom de l'entreprise sera obligatoirement mentionné sur l'enveloppe intérieure.

ARTICLE QUATRIEME - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

L'enveloppe extérieure contenant les plis devra être déposée contre récépissé au :

**Fonds Social de l'Habitat
Service Technique
1, rue de la Somme
1^{er} étage, Immeuble Le Jules FERRY - NOUMEA**

Au plus tard le [Vendredi 12 Juillet 2019 avant 12 heures](#)

Si les offres sont expédiées par la poste, elles devront être adressées à :

**Monsieur le Directeur du Service Technique du
FSH-FCH
B.P. 3887 - 98846 NOUMEA CEDEX**

Par pli recommandé avec accusé de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leur auteur.

Toute offre non accompagnée des pièces prévues à l'article 3 ou présentée de façon non conforme aux stipulations du présent Règlement d'Appel d'Offres sera déclarée nulle.

Aucune offre déposée régulièrement ne pourra être retirée, complétée ou modifiée.

ARTICLE CINQUIEME - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser par écrit et de préférence par fax à :

**Monsieur le Responsable de la Cellule Patrimoine du FSH-FCH
BP 3887 – 38846 Nouméa Cédex
Tél. 26 60 05 - Fax. 26 60 02**

ARTICLE SIXIEME - REPONSES AUX ENTREPRISES

Il ne sera plus donné d'informations aux entreprises au-delà du dixième jour calendaire précédant la date de remise des offres. Il ne sera pas donné suite aux questions non formulées par écrit.

Toutes les questions retenues feront l'objet d'une réponse globale écrite et communiquée à toutes les entreprises ayant retiré un dossier.

DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Pour l'appel d'offres portant sur les travaux :

Contractualisation des Entretien du Fonds Social de l'Habitat

LOT (S) :
------------------	-------

A - RENSEIGNEMENTS

1) Nom, prénoms, qualités et pouvoirs de signataire de la déclaration :

.....
.....

2) Adresse de l'entreprise ou siège social :

.....
.....

3)

- Numéro d'identification au RIDET :.....

- Numéro d'identification CAFAT :.....

- Numéro d'inscription au Registre du Commerce :

Ou Numéro d'inscription au répertoire des métiers :.....

Pour les soumissionnaires ou sociétés à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre des métiers ou registre équivalent :

.....

4) Le candidat est-il, la société est-elle, en état de redressement judiciaire ? ou procédure équivalente si le candidat ou la société est établi (e) à l'étranger (art. 14 de la délibération n° 136 du 1^{er} mars 1967 modifiée :

OUI :

NON :

Dans l'affirmative,

a) - Date du jugement, indication du tribunal et conditions dans lesquelles l'autorisation a été donnée de continuer l'exploitation ou l'activité :

.....

b) - Nom et adresse du ou des Syndic(s) chargé(s) du règlement judiciaire :

.....

.....

c) - Joindre à la présente déclaration, une copie de l'autorisation spéciale du Secrétaire Général du Territoire de la Nouvelle-Calédonie autorisant le signataire ou la société à soumissionner.

B - DECLARATIONS

Je déclare :

5) - Mon intention de soumissionner au présent appel d'offres.

6) - Que ni moi-même, ni la société, ni aucune des personnes qui y occupent des positions définies par l'article 104 de la loi du 13 juillet 1967, n'est, ne sont, en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle ou procédure équivalente si le candidat ou la société est établi(e) à l'étranger.

7) - Que je ne suis pas ou ne suis plus ou que la société n'est pas ou n'est plus frappé(e) par la déchéance prévue par l'article 37.4 dernier alinéa de l'ordonnance du 30 juin 1945 modifiée par l'article 1^{er} du décret n° 58.454 du 25 juin 1958 relatif au maintien de la libre concurrence.

8) - Que j'ai ou que la Société a satisfait pour la totalité des impôts et cotisations sociales dus à (aux) (l') adresse(s) de mon, son, ses établissement(s) à l'ensemble des obligations en vigueur sur le Territoire de la Nouvelle-Calédonie (2).

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le 2019

Le SIGNATAIRE (3)

NOTA BENE :

(1) *Rayer la mention inutile pour la rubrique*

(2) *Pour le paiement des impôts, taxes et cotisations sociales, les entreprises ou les sociétés établies dans la CEE doivent, en outre, joindre un certificat de l'autorité compétente attestant qu'elles sont en règle au regard de la législation du pays où elles sont établies.*

(3) *Le nom de la personne ayant apposé sa signature sera reproduite en lettres capitales.*